



Fermeture du cuivre : le cadre réglementaire

TRIP Avicca

26 novembre 2021

Le cadre inscrit dans les décisions d'analyse de marché

L'Arcep permet la fermeture commerciale, puis technique, du réseau cuivre dans les zones où les réseaux en fibre optique sont déployés et matures, dans les conditions fixées par les décisions d'analyse de marché adoptées le 15 décembre 2020.

❑ Conditions de fermeture :

- présence du réseau FttH et disponibilité des services de gros nécessaires (*pour tous les locaux qui disposent du cuivre*) ;
- présence des opérateurs commerciaux ou délais de prévenance suffisants à respecter ;
- obligation de non-discrimination entre les zones (OI Orange vs OI tiers).

❑ Possibilité d'une **fermeture commerciale**, en amont d'une **fermeture technique**

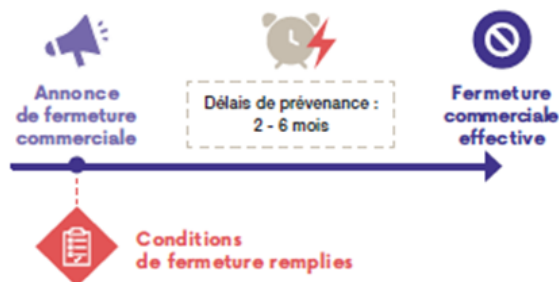
- Fermeture commerciale : il n'y a plus de fourniture de nouveaux accès, ni de *churn* ; les accès existants ne sont pas touchés ;
- Fermeture technique : tous les accès existants sont interrompus et le réseau peut être démonté.

❑ Possibilité de distinguer **fermeture pour les accès grand public** et **fermeture pour les accès entreprises**

FERMETURE COMMERCIALE

Fermeture commerciale rapide à l'adresse

Les opérateurs commerciaux sont **déjà présents** au point de mutualisation. La fermeture concerne uniquement les **adresses qui sont raccordables** à la fibre.



Fermeture commerciale de zone

Tous les opérateurs commerciaux peuvent ne pas être présents au point de mutualisation.



FERMETURE TECHNIQUE



Merci de votre
attention



La régulation de l'Arcep au service des territoires connectés

- Espace dédié aux territoires : www.arcep.fr/territoires
- Rapport « territoires connectés », édition 2021 : https://www.arcep.fr/uploads/tx_gspublication/rapport-TC-2021-RA2021-TOME2.pdf
- Observatoire du haut et très haut débit : <https://www.arcep.fr/cartes-et-donnees/nos-publications-chiffrees/observatoire-des-abonnements-et-deploiements-du-haut-et-tres-haut-debit/observatoire-haut-et-tres-haut-debit-abonnements-et-deploiements-t2-2021.html>
- « Ma connexion internet » : <https://maconnexioninternet.arcep.fr/>
- Couverture départementale en très haut débit et bon haut débit : <https://www.arcep.fr/cartes-et-donnees/nos-cartes/visualisations-ma-connexion-internet.html>

Guillaume Mellier, Directeur Fibre, infrastructures et territoires de l'Arcep